

ACTIVITE : Re inscription

L'adhérent :

Nom : Prénom :

date de naissance

adresse postale :

•Coordonnées du/des responsable(s) de l'adhérent.e mineur.e

nom	tél. (portable)	courriel
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

La responsabilité de l'Amicale Laïque de Longchamp n'est engagée qu'à partir de la prise en charge effective de l'enfant. Tout adulte accompagnant un enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur en début de séance. Les affaires oubliées sur place ne sont pas sous la responsabilité de l'ALL.

J'autorise cet enfant à quitter seul les cours

CAS n°1 : Nouvelle adhésion d'adulte : certificat médical (CM) datant de moins de 3 mois.

Date du CM : Nom du médecin : Dr.

CAS n°2 : Inscription d'un enfant ou renouvellement d'un adulte avec CM de moins de 3 ans*

Je soussigné(e) certifie que l'adhérent a répondu **NON** à toutes les questions du « **questionnaire de santé** ».

* si votre certificat médical (adultes) date de plus de 3 ans, il en faudra un nouveau de – de 3mois.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE :

J'ai reçu le document m'informant de la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire.

Document assurance complémentaire

- Je le remets ce jour
 Je le remettrai avant le 2ème cours

A Nantes, le

signature

Réservé à l'association

montant ADHESION _____ €	mode de paiement _____
montant ACTIVITE _____ €	titulaire du compte _____
TOTAL _____ €	attestation demandée par l'adhérent <input type="checkbox"/>

N.B. L'attestation ne sera remise par l'ALL qu'à l'issue du premier cours et de l'encaissement du montant de l'activité (ou 1^{er} chèque en cas de paiements fractionnés)

L'adhésion à l'Amicale laïque Longchamp (ALL) entraîne l'adhésion à la FAL44 ou à l'UFOLEP. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de la possibilité d'opter pour des **garanties complémentaires** auprès de l'assurance APAC. Par ailleurs, il est rappelé que toute inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, au-delà du 1^{er} cours (d'essai) engage financièrement l'association. De ce fait, l'adhésion à l'ALL est acquise après la première séance, elle n'est alors plus remboursable sauf raison majeure (problème de santé ou de mutation professionnelle avant le 31 décembre de l'année de l'inscription).